



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BULLETIN D'INFORMATION

N°9

ISSN : 0850-8216

2ème semestre 2013



Le DOSSIER de ce numéro :

Les faiblesses de la réforme réglementaire
dans le secteur de la microfinance au Sénégal

Par M. Abdou Fall



**CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Directeur de publication

Pr Abdoulaye DIAGNE

Rédacteur en chef

Boubacar DIAO

Coordonateur de la rédaction

Doudou NDIAYE

Assistant de rédaction

Michel FAYE

Secrétariat

Mame Sokhna THIAW

Mariétou MBAYE

Impression

Imprimerie AMD Graphic

Tél : 77 647 38 77

Cette publication a été réalisée grâce à une subvention
du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI)
dans le cadre de l'Initiative Think Tank

Audit des bourses de l'enseignement supérieur du Sénégal



L'équipe de consultants présentant le rapport aux autorités gouvernementales

Après un audit interne réalisé en 2010 par une équipe composée de l'Inspection Générale des Finances (IGF), de l'Inspection interne du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Direction du contrôle interne, de la Direction Générale de la comptabilité publique et du Trésor, le Gouvernement du Sénégal a commandité un audit externe des bourses en 2013. L'objectif visé était de mesurer l'efficacité des dépenses des bourses et la formulation de recommandations pour une meilleure politique d'attribution et de gestion des bourses. C'est dans ce contexte que, suite à un appel d'offres, une mission d'audit des bourses au Sénégal a été confiée

au Groupement composé du Cabinet Aziz Dièye et du Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES). Cette mission a consisté à donner aux décideurs un portrait le plus réaliste possible de l'écosystème des bourses au Sénégal pour permettre de le rationaliser et d'en assurer la soutenabilité.

Un rapport provisoire qui donnait une vue générale du déroulement de cette mission ainsi que des premières constatations et recommandations a été présenté lors d'un atelier tenu à l'hôtel Terrou-bi le 16 décembre 2013, et le rapport final déposé en décembre 2013.



De gauche à droite : Serigne Moustapha Mbacké (société civile), M. Moustapha Diakhaté Vice-Président de l'Assemblée nationale, Pr Ndiaw Diouf, expert du CRES

Evaluation de la conformité du projet de loi adopté en Conseil des ministres et la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Le CRES a organisé le 29 août 2013 à l'hôtel Ngor Diarama, un atelier d'évaluation du projet de loi qui a été adopté en Conseil des ministres le 4 juillet 2013. Le CRES qui a grandement contribué à l'élaboration de l'avant – projet de loi, en collaboration avec d'éminentes personnes ressources et la société civile à travers une série d'échanges et de séances de travail, souhaitait avant son examen par l'Assemblée Nationale, comparer la version en cours d'adoption à la version initiale dans le cadre d'un atelier d'évaluation pour s'assurer de la prise en compte des dispositions de la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT) et proposer les amendements nécessaires aux parlementaires. L'objectif étant de doter le Sénégal d'une loi forte qui

permettra de préserver la santé des populations. Il faut rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement du cadre juridique et réglementaire de la lutte contre le tabac au Sénégal entamé depuis 2008, le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) avait axé principalement son intervention sur deux priorités à savoir : « la facilitation du vote d'une loi répondant au besoin législatif relatif à la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac » et « le renforcement de la ville de Touba sans tabac ». Ces deux priorités ont été réalisées en partenariat avec le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) d'une part et d'autre part avec le Conseil Rural de Touba Mosquée (CRTM).

Réunion de validation technique de l'argumentaire pour un changement de fiscalité du tabac en Afrique de l'Ouest

Sous la présidence de M. Abdoul Azizou Batouré, Directeur de Cabinet du Commissaire en charge des politiques économiques et de la fiscalité intérieure de l'UEMOA, le CRES a organisé à Dakar le 27 septembre 2013, une journée de validation technique de l'argumentaire qu'il souhaite soumettre aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'objectif étant de les convaincre de la nécessité de revoir leurs politiques de taxation des produits du tabac. Cette activité entre dans le cadre de la phase I du projet régional de recherche-action sur la taxation des produits du tabac en Afrique de l'Ouest, que le CRES conduit en partenariat avec le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) et la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En novembre 2012, après l'établissement de 15 profils-pays et d'une synthèse régionale, le CRES avait organisé une conférence régionale de partage des résultats à Ouagadougou.

C'est suite à cette conférence que la CEDEAO a émis l'idée que des résultats déjà obtenus puissent servir à élaborer un argumentaire à présenter aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il a été en effet proposé que cet argumentaire soit soumis à la CEDEAO et à l'UE-

MOA qui pourront alors juger de l'opportunité de convoquer un comité technique d'experts.

Avant de transmettre un argumentaire solide, documenté et partagé, à ces structures régionales, le CRES a souhaité le faire relire et améliorer par quelques personnes ayant une expérience et expertise avérées dans la lutte antitabac, notamment en Afrique. L'objectif de la réunion était donc la validation technique de la première version de l'argumentaire élaborée par le CRES, prenant en compte l'ensemble des évidences permettant à la CEDEAO de convaincre les Etats à adopter de nouvelles directives sur la taxation des produits du tabac.

Un premier document a été élaboré lors d'un atelier de validation technique interne. Il a été mis à la disposition des participants de la réunion du 27 septembre qui ont fait parvenir par écrit leurs remarques et commentaires avant ladite réunion.

Lors de la réunion, les différentes remarques et commentaires compilés dans un document ont fait l'objet de discussions en vue d'un consensus. La version définitive de l'argumentaire sera envoyée aux participants pour vérifier que toutes les suggestions ont bien été prises en compte.





Le Ministre du Plan (à droite du Pr Diagne), présidant la cérémonie de clôture

Conférence internationale « Croissance soutenable et développement en Afrique »

Du 25 au 26 novembre 2013, s'est tenue à l'hôtel Pullman de Dakar, une conférence internationale sur le thème « Croissance soutenable et développement en Afrique ». Cette rencontre organisée dans le cadre du partenariat entre le CRES et l'Institut UNU-MERIT basée à Maastricht aux Pays-Bas, a enregistré la présence de deux ministres de la République du Sénégal : le Pr Mary TeuwNiane, ministre de la Recherche scientifique et M. Abdoulaye Baldé, ministre du Plan. Elle visait à mettre à la disposition des décideurs publics et privés, une somme de réflexions sur les résultats des travaux menés par des chercheurs du Nord et du CRES autour de questions qui touchent à l'actualité de la croissance et du développement en Afrique au Sud du Sahara. Elle a été ainsi un grand moment d'échanges entre les chercheurs, les décideurs, les partenaires techniques et financiers, et de hautes personnalités de la société civile.

Les thèmes suivants ont été traités au cours de cette rencontre.

1. Technologie production: a growth and development challenge for Africa - Abdoulaye-Seck, University Cheikh Anta Diop, Dakar
2. Changement climatique et sécurité alimentaire: état des lieux et perspectives de re-

cherche - MbayeDiene, CRES

3. Corruption, croissance et pauvreté : le cas du Sénégal - François Joseph Cabral, CRES
4. Diffusion strategy of green technology and green industry in Africa, a pilot study of renewable energy technology market, and energy efficiency, adoption in cassava and maize processing industry in kenya and Nigeria - Prof. Rene kemp&jacintandichu, Unu-merit
5. The Growth and Poverty Impact of the West African free trade agreement with the European Union- FatouCisse (CRES) and Ismael Fofana (IFPRI)
6. Innovation and development - Pierre Mohnen
7. The measurement of innovation in Africa - Dr Almamy Konté and Dr Philippe K. Mawoko African Observatory for Science, Technology and innovation African union commission Malabo, Equatorial Guinea
8. Migration and Development: Recent evidence and some lessons for Africa - Christian Ebeke, International Monetary Fund,

Washington, D.C., USA

9. Promoting Productive Employment in sub-Saharan Africa - Adam Szirmai, MuluGebreeyesus, Francesca Guadagno and Bart Verspagen, UNU-MERIT
10. Impact evaluation of school feeding programs on internal efficiency of schools and learning abilities of students in rural primary schools in Senegal - AbdoulayeDiagne, Mouhamadou Moustapha Lô, Ousmane Sokhna, Fatoumata Lamarana-Diallo, CRES
11. FDI and structural transformation in

Africa: what needs to be done? Rajneesh Narula, University of Reading

12. FDI and structural transformation in Africa 2: what needs to be done? Rajneesh Narula, University of Reading
13. Productive and sustainable employment in Africa: from structural perspective - Yesuf Awel & Michiko Iizuka, UNU-MERIT
14. Effets potentiels d'un programme de transfert monétaire sur l'éducation des enfants pauvres au Sénégal - Gaye Daffé, CRES
15. Vulnérabilité et protection sociale - Mbaye Diène, CRES



Le Ministre de l'enseignement supérieur présidant l'ouverture de la conférence

*Une recherche de qualité,
au service du développement*

*AN SERVICE DU DEVELOPPEMENT
UNE RECHERCHE DE QUALITE*

Forum national de vulgarisation des résultats de la recherche économique et sociale

1ère édition : La SCA et le CRES relèvent le défi de l'organisation

Le premier Forum national de vulgarisation des résultats de la recherche économique et sociale, organisé par le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et CRES, s'est tenu le 7 janvier 2014 sous la présidence du Premier ministre, Madame Aminata Touré. Près de 200 personnes, dont des membres du Gouvernement, des cadres de l'administration, des partenaires techniques et financiers, des chercheurs, des universitaires et entrepreneurs ont assisté à la rencontre.

Trois (3) ministères du Gouvernement sénégalais ont fait face aux chercheurs pour confronter leurs politiques et programmes aux résultats de recherches réalisés sur le Sénégal par le CRES. L'Éducation, l'Agriculture et la Protection sociale, trois (3) thématiques, ont été au menu des échanges entre décideurs politiques et chercheurs avec la participation du secteur privé et de la société civile. Ce cadre de partage et de

débats entre chercheurs et acteurs de politiques publiques et privées du Sénégal a été structuré en deux phases :

- 1 - Débats sur les 3 thématiques autour des politiques et actions des décideurs et les résultats des réflexions et études réalisées par les chercheurs
- 2 - Recueil des attentes des décideurs politiques et du secteur privé pour l'élaboration d'agendas de recherche qui prendra en compte les préoccupations de tous les acteurs engagés.

Cet espace d'échanges, de discussions et de renforcement mutuel est une initiative du CRES et du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), soutenue par le CRDI dans le cadre de l'Initiative Think Tank. L'idée de l'organiser chaque année a été retenue.



Mme Le Premier Ministre à son arrivée

Au cours de son allocution « (...) Mme Touré a mis l'accent sur la place déterminante de la recherche dans la résolution des problèmes socio-économiques du Sénégal, soulignant que « Par la qualité des recherches menées dans différents secteurs, tels que l'agriculture et l'éducation, des institutions comme le CRES donnent aux décideurs des preuves pour formuler et conduire des politiques publiques efficaces ».

Ce constat fait, le Premier ministre a lancé un appel aux ministères pour qu'ils s'approprient les résultats des chercheurs. « J'invite les ministères à accorder une attention particulière aux résultats de la recherche. Je voudrais aussi les engager à nouer un partenariat avec des institutions de recherche », a-t-elle souligné.

Mme Aminata Touré a aussi lancé un appel aux acteurs du monde de la recherche, afin qu'ils s'intéressent davantage aux questions clés du développement de notre pays. « Des pas importants ont été certes franchis dans le sens du rapprochement entre les pouvoirs publics et les structures en charge de la recherche, mais il reste un gap à combler pour faire jouer à la recherche le rôle qui est le sien, c'est-à-dire éclairer la prise de décision », a-t-elle martelé, avant d'insister sur l'intérêt de l'institutionnalisation de ce forum qui devrait se tenir une fois par an.

Le Pr. Abdoulaye Diagne, directeur exécutif du CRES, a indiqué que le choix des thèmes du

Forum épouse les préoccupations du gouvernement. « Nous savons que vous aurez de nombreux défis à relever pour traduire en actions et en résultats vos options dans différents secteurs et dans bien d'autres. Notre rencontre devra nous permettre d'enclencher des échanges fructueux sur ces défis entre chercheurs, décideurs publics et privés, et membres de la société civile », a-t-il indiqué.

Des chercheurs ont présenté les résultats de leurs travaux dans les trois domaines sus-visés. Sous la houlette du Secrétaire Permanent de la SCA, M. Ibrahima Wade, modérateur des débats, les participants ont échangé sur les pistes de recherches et les solutions idoines aux problèmes de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale.

Des recommandations ont été formulées par les participants qui ont souhaité une meilleure prise en compte des préoccupations exprimées par les acteurs de la vie économique nationale.

A l'issue de la rencontre, le Secrétaire Permanent de la SCA a souhaité que ce forum serve de lancement à un partenariat fécond entre l'administration et les institutions de recherche pour permettre de trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux. »

Source: <http://www.sca.sn>



Projet de développement de l'éducation de base à Touba

Réunion du comité de pilotage



Une délégation du CRES composée du Pr Abdoulaye Diagne, de Mbaye Ndoumbé Guèye chercheur spécialiste des questions d'éducation et de Doudou Ndiaye, Directeur de la communication du CRES, s'est rendue à Touba le 5 décembre 2013 dans le cadre des activités préparatoires du « Projet de développement de l'Éducation de base à Touba ». Accompagnés de Moustapha Guèye, inspecteur de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Mbacké, les chercheurs du CRES ont discuté de l'état d'avancement du projet avec les représentants de la Communauté rurale de Touba Mosquée (CRTM) et des autorités religieuses. La réunion a enregistré la présence de Khaly Dikahaté (maître coranique), Mouhamadou Moustapha Diop (maître coranique), Fadel Thiam (Directeur de l'école Cheikh A. Bamba), Birane Gaye (Conseiller spécial du PCR, responsable de Daara moderne à Touba), Moustapha Diop (Conseiller, Sénateur), Alioune Sylla (Conseiller), Serigne Mbacke Abdourahmane (Enseignant), Moustapha Diattara (Conseiller), Ousseynou Gueye (Acteur de l'éducation),

Sokhna Maï Lahat (Responsable Université Serigne Abdou Lahad à Touba), Abdou Mbar Sylla (Président d'association), Serigne Mame Mor Mbacké (Conseiller), Mahmedane Seck (Conseiller), Alioune Sylla (Conseiller), Mor Lô (Responsable des jeunes) et Mame Bara Mbacké (Responsable de daara moderne).



Atelier de validation du rapport provisoire de l'étude de faisabilité du projet FODETE – CEDEAO



Mme Fatou Cissé présentant sa communication

Le CRES, en collaboration avec le cabinet Gibraltar Advisory basé à Gibraltar, a conduit pour le compte de la Commission de la CEDEAO, une étude de faisabilité pour la création du Fonds de Développement et de Financement des Secteurs des transports et de l'énergie (FODETE) de la CEDEAO. L'atelier de validation du rapport provisoire s'est tenu à Dakar du 10 au 12 décembre 2013.

Il s'agissait : (i) d'étudier la faisabilité économique, financière et politique de la création du FODETE ; (ii) d'examiner les secteurs des Transports et de l'Énergie de la CEDEAO et d'estimer l'évolution des besoins en financements ; (iii) d'effectuer une analyse du cadre macroéconomique et de l'environnement socio-politique et institutionnel de la zone CEDEAO ; (iv) de déterminer la liste des matières pre-

mières de chaque pays membre de la région, et d'estimer l'évolution pour chacun de ces pays : (a) des produits susceptibles de contribuer à l'alimentation du FODETE, et (b) des recettes générées par les exportations de ces produits. Il fallait aussi : (i) examiner les autres sources complémentaires ou alternatives pour l'alimentation du fonds; (ii) élaborer les critères d'éligibilité des projets à son financement (iii) établir les modalités d'alimentation et de fonctionnement du FODETE ; (iv) examiner les avantages et les inconvénients des différentes options de localisation du fond ; (v) évaluer les incidences des contributions des États membres sur leurs Finances Publiques ; et enfin (vi) évaluer les risques susceptibles d'affecter la pérennité du FODETE.

Les faiblesses de la réforme réglementaire dans le secteur de la microfinance

L'objectif de ce papier est d'analyser les insuffisances constatées dans la réforme de 2008, insuffisances liées au manque d'appui à la transformation institutionnelle des Groupements d'Épargne et de Crédit (GEC), une commercialisation croissante des services de microfinance avec l'apparition des sociétés commerciales et une quasi absence de dispositions consacrées aux associations. Cette réforme réglementaire a montré aussi d'une part ses limites entraînant des dérives dans la gouvernance des SFD, des défaillances dans le contrôle interne et un manque de professionnalisation des SFD et d'autre part des contraintes liées à la méconnaissance des voies de recours en cas de litige et à l'absence de centrale des risques.

Par Abdou FALL

- Conseiller juridique/Ministère de l'Éducation Nationale
- Vérificateur/Cour des Comptes du Sénégal
- Chef de la Division de la Réglementation/DRS-SFD/Ministère de l'Économie et des Finances
- Conseiller Technique n°1/Ministère de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Microfinance
- Conseiller /Direction Générale des Finances/Ministère de l'Économie et des Finances

Auteur d'articles sur :

- «Les mutations juridiques et institutionnelles de la microfinance au Sénégal», parus dans Expériences de microfinance au Sénégal,

Edition KARTHALA, 2012

Introduction

A la suite de la restructuration du système bancaire au cours des années 80, il est apparu nécessaire de promouvoir de nouveaux intermédiaires financiers. Cette orientation avait pour objectif d'œuvrer à la diversification du paysage financier en permettant à des acteurs autres que les banques et établissements financiers classiques, d'offrir des services à des franges de la population ayant difficilement accès aux guichets des établissements de crédit. En application des dispositions de l'article 22 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA), la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré un cadre juridique communautaire spécifique pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) des pays de l'UMOA. Les principaux textes adoptés à cet égard concernent la loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (1993) et la convention cadre (1996). L'adoption



de ce cadre juridique a fortement contribué à ancrer la finance de proximité dans le paysage financier de l'Union. Les initiatives et les actions de vulgarisation du cadre juridique et le renforcement des capacités, mis en œuvre par la BCEAO avec l'appui de partenaires extérieurs, ont significativement œuvré à l'émergence et au développement des SFD de la sous région.

Dans ce contexte, le nombre d'institutions de microfinance s'est accru ces dernières années et les types d'institutions sont devenus de plus en plus

diversifiés et variés.

La rapide croissance du secteur s'est accompagnée de dysfonctionnements qui ont fragilisé les résultats enregistrés. En effet, entre 1998 et 2002, les principales institutions faitières de la sous région, constituées en grande partie de structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, ont enregistré une dégradation marquée de la qualité de leur portefeuille de prêts. Cette situation a érodé leurs fonds propres et affecté leur structure financière. Parmi les facteurs explicatifs, il a été notamment relevé les insuffisances des systèmes d'information de gestion (SIG), la faible efficacité des mécanismes de surveillance interne et externe ainsi que la coordination insuffisante entre les politiques nationales et régionales.

En 2008, l'adoption des nouveaux textes juridiques et réglementaires par les Etats membres de l'UEMOA va permettre de consolider les acquis, prévenir les risques et assurer un développement harmonieux du secteur.

Ce réaménagement du cadre légal et réglementaire poursuit les objectifs suivants :

- diversification du paysage financier ;
- facilitation de l'accès du plus grand nombre d'agents économiques à des services financiers
- renforcement de la stabilité du secteur par une meilleure protection de la clientèle des SFD
- mise en conformité des institutions avec les normes internationales en vigueur dans le domaine financier
- amélioration de l'efficience des SFD et modernisation de leurs instruments de gestion

Cette réforme réglementaire consacre différents types de SFD qui opèrent actuellement dans les pays membres de l'Union :

- les Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (IMCEC) ;
- les associations ;
- les sociétés de capitaux (les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) et les Sociétés Anonymes (SA).

Les tendances récentes dans le secteur, marquées par l'entrée de banques et d'investisseurs privés ainsi que la transformation en banques de projets naguère à but non lucratif, manifestent une orientation de plus en plus commerciale du secteur. Le danger n'est pas tant dans cette offre

accrue et diversifiée de services financiers qui permet d'étendre l'inclusion financière que dans la confusion qui est faite entre exclusion financière et lutte contre la pauvreté.

Ainsi, de plus en plus, la responsabilité sociale des institutions financières n'apparaît pas comme celle de lutter contre la pauvreté, encore moins de chercher à l'éradiquer. Leur rôle primordial se situe dans l'inclusion financière, l'accroissement de la financiarisation ayant engendré des besoins de plus en plus accrus et diversifiés de services financiers. L'intervention d'une IMF doit être appréciée selon cette capacité à offrir des produits et services adaptés aux besoins de ses clients et à un coût qui soit compatible avec leurs moyens d'y accéder.

Avec ce réaménagement du cadre légal et réglementaire, le secteur doit faire face aux contraintes et insuffisances suivantes :

- ressources humaines sans qualification ou peu qualifiées et ignorant les mécanismes et outils de gestion spécifiques à la microfinance ;
- absence de professionnalisme de certains intervenants, alors que les exigences en termes de gouvernance interne des IMF et de surveillance du secteur requièrent de plus en plus d'aptitudes techniques pour la collecte, le traitement et la production de données de gestion ;
- insuffisances liées au contrôle interne et à l'audit externe des SFD;
- insuffisances liées aux Systèmes d'Information de Gestion ;
- propension à créer de nouvelles IMF peu viables au détriment des choix pouvant favoriser la synergie souhaitable avec les réseaux existants et les GEC pour le renforcement et la viabilité du secteur.

La méthodologie retenue pour l'étude des faiblesses de la réforme réglementaire de 2008 consistera à dépasser le cadre de l'analyse formelle et descriptive pour adopter la méthode d'analyse du droit positif qui consiste à analyser et critiquer l'existant ou les faits juridiques à partir de la pratique.

Ainsi notre démarche sera prospective en ce sens qu'elle partira de l'existant au plan légal, réglementaire et empirique pour réaliser un diagnostic qui sera suivi de recommandations.



Cette méthode nous permettra de démontrer l'inadéquation de certaines dispositions légales et réglementaires par rapport à la pratique, cause de beaucoup d'insuffisances et de contraintes dans le secteur de la microfinance.

I. Les insuffisances notées dans la réforme réglementaire de 2008

La réforme réglementaire est marquée par des insuffisances au niveau de la transformation institutionnelle, une commercialisation croissante des services de microfinance et un vide juridique sur les associations.

1.1 Un manque d'appui à la transformation institutionnelle

L'expansion du secteur, soutenue par l'accroissement et la diversification des institutions, en dépit des progrès enregistrés, a été, pour certains SFD, entravée notamment par des obstacles tant de nature institutionnelle que financière. Cette situation a amené certaines institutions à entreprendre leur transformation institutionnelle pour faire face aux enjeux qui les interpellent. La diversité des fortunes qu'ont connues les expériences entreprises dans ce domaine dans la sous région, a suscité une prise de conscience autour de la nécessité de mener des réflexions sur les conditions de la réalisation efficiente de la transformation institutionnelle.

Les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui souhaitent subir une

transformation sont contraintes de passer par une dissolution. Or, une telle hypothèse entraîne, outre le retrait d'agrément et subséquemment l'arrêt des activités de l'institution, la perte de sa personnalité morale. Cette décision s'avère lourde de conséquences puisque selon les termes de l'article 99 de la loi portant réglementation des SFD « La décision de dissolution entraîne la liquidation de l'institution ». Cette liquidation s'effectue conformément aux dispositions relatives à l'organisation des procédures collectives d'apurement du passif prévues aux articles 126 à 141 de la loi susvisée. Dans cette éventualité, il se pose la question du sort réservé aux actifs de l'institution.

Les projets de transformation institutionnelle initiés depuis l'entrée en vigueur de la réglementation ont connu d'énormes difficultés et sur plusieurs plans.

L'exigence d'une mise à niveau immédiate sur tous les aspects et dispositions de la réglementation constitue une contrainte de taille à l'accompagnement de SFD en phase de mutation.

Les structures d'appui, Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et autres acteurs institutionnels ont unanimement déploré l'absence d'accompagnement des GEC dans leurs projets de mutation.

Ces structures, qui jouent un rôle très important, au niveau rural pourraient être appuyées et intégrées dans le dispositif d'offre, et parfaitement en phase avec la réglementation selon les schémas de dévolution.

Tableau n°1 : Nombre de GEC reconnus de 1999 à 2008

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
GEC	39	148	278	331	384	401	404	315	315	316	316

Source : rapports d'activités de la Cellule AT/CPEC/DRS-SFD

La reconnaissance des GEC a commencé au Sénégal en 1998, avec 39 GEC reconnus. Mais les deux (2) années qui suivent sont marquées par une forte progression du nombre de GEC, avec 404 reconnaissances octroyées en 2004, puis avec le retrait de reconnaissance de nombreux GEC, il est dénombré 316 en 2008. Ce boom constaté en 2004 exprime non seulement l'importance des financements reçus, principale-

ment de l'extérieur, mais il matérialise aussi les fortes lancées politiques dans la promotion des couches défavorisées, et particulièrement celle des femmes.

Toutefois, il convient de souligner que ce nombre ne tient pas compte des restructurations correspondant à l'adaptation des statuts des GEC à leur environnement et à leur niveau de croissance du fait des mutations pour passer du sta-

tut de GEC à celui de Mutuelle d'Épargne et de Crédit (MEC).

Le choix des autorités sénégalaises de descendre aussi loin que possible pour tenter de conférer une « reconnaissance » à la multiplicité de petits groupements (GEC), qui ne sont pas parfois que de grosses tontines améliorées, marque sans doute la limite passible de la prise en compte de cette microfinance endogène. Mais d'ores et déjà, ce type de structures, de par leur taille réduite et leur multitude, rend impossible un travail de supervision de la part des autorités monétaires, ce qui les a amenées à inventer le concept de « surveillance non prudentielle », lorsqu'elles ne choisissent pas tout simplement de laisser le phénomène en dehors de leurs activités.

L'évolution de la réglementation dans l'UEMOA et les nouvelles barrières à l'entrée qui pourraient être imposées par la BCEAO semblent toutefois marquer une inflexion assez nette vers le principe : « ne réglementer que ce je peux superviser et superviser tout ce que j'autorise ».

Avec la réforme réglementaire de 2008, des GEC ont déposé leur dossier de demande d'agrément pour devenir des mutuelles d'épargne et de crédit mais aucun n'a encore obtenu l'agrément.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre une stratégie qui doit travailler davantage à trouver une bonne conciliation entre les objectifs de promotion d'une part, et les soucis d'assainissement et d'exigences de professionnalisme des acteurs d'autre part.

Cette stratégie n'est nullement en contradiction avec l'objectif d'assainissement partagé par tous les acteurs du secteur.

1.2 Une commercialisation croissante des services de microfinance

Les dernières années ont été marquées à travers quasi toute la planète par une commercialisation grandissante du secteur, moins perceptible il est vrai en Afrique subsaharienne que dans les autres continents en développement. Au fur et à mesure que la microfinance évolue, sa ligne de démarcation avec le secteur bancaire devient de plus en plus floue.

Certains auteurs ont parlé à ce propos d'une « dérive de mission » où de grandes structures se sont transformées en banques et plusieurs établissements bancaires sont entrés dans la micro-



finance. On pourrait aussi parler d'une normalisation.

On constate également un changement de paradigme au niveau des bailleurs et des autorités publiques. Aujourd'hui, on parle davantage de « finance accessible à tous » ou de « l'inclusion financière », que de microfinance ou de lutte contre la pauvreté.

Les tendances récentes dans le secteur, marquées par l'entrée de banques et d'investisseurs privés ainsi que la transformation en banques de projets naguère à but non lucratif, manifestent une orientation de plus en plus commerciale du secteur.

La réforme réglementaire a été marquée par une commercialisation grandissante du secteur, avec l'arrivée des sociétés de capitaux. Au fur et à mesure que la microfinance évolue, sa ligne de démarcation avec le secteur bancaire devient de plus en plus floue.

Certains auteurs ont parlé à ce propos d'une « dérive de mission », en particulier où des sociétés commerciales sont devenues des Systèmes Financiers Décentralisés et plusieurs établissements bancaires sont entrés dans la microfinance.

Des voix se lèvent un peu partout dans le monde pour dénoncer les dérives de la finance décentralisée, caractérisée par une absence totale d'éthique. La rentabilité reste le critère exclusif et décisif, et tous les moyens sont justifiés pour l'atteindre.

Au Sénégal, le constat n'est pas aussi alarmant ; cependant force est de constater que le système financier n'est pas adapté aux réalités économiques du pays.

Certes, la tâche n'est pas facile dans le contexte



de libéralisation économique où la concurrence ainsi que la loi de l'offre et de la demande déterminent la structure du marché. En plus le développement du secteur financier requiert une stabilité macro-économique et un certain niveau de croissance économique. Mais il s'agira de comprendre la raison pour laquelle le système financier décentralisé qui est supposé apporter une solution de financement aux populations démunies applique des taux d'intérêt très élevés. Au titre des solutions actuellement mises en œuvre, on pourrait évoquer l'intérêt que le Gouvernement Sénégalais porte à la finance islamique. La dimension mondiale de ce phénomène peut être appréciée à travers l'attention que lui accordent depuis quelques années de grands groupes bancaires des pays occidentaux. La diversité des produits financiers islamiques pourrait donner une nouvelle impulsion au système. Sans compter le fait que ses instruments de mobilisation des ressources pourraient permettre de collecter l'épargne d'une frange de la population qui ne souscrit pas aux emprunts obligataires ou n'utilise pas les dépôts à terme à cause du caractère interdit qu'ils revêtent dans

la religion musulmane.

Le succès de cette innovation repose sur un double objectif financier et humain. Le défi est d'être rentable en faisant du social. La conjugaison des objectifs sociaux et commerciaux s'avère difficile. Nombre de structures de microcrédit ont montré leur limite à vouloir à la fois combattre la pauvreté et assurer leur équilibre financier. La plupart des programmes de microfinance qui ont réussi à atteindre effectivement ces deux objectifs ont été largement soutenus par les bailleurs à travers des subventions.

Toutefois, la réglementation sur les SFD n'a pas prévu dans ses dispositions la finance islamique et toutes les demandes d'agrément portant création d'une institution de microfinance islamique ont fait l'objet de rejet pour non-conformité de la loi 2008-47 avec les produits et services proposés par ce mode de financement.

Cette réglementation constitue une contrainte au développement du secteur de la microfinance islamique, elle doit être revue pour prendre en compte la finance islamique soit en la modifiant, soit en prenant des instructions pour combler le vide juridique.

Encadré n° 1

L'enquête sur la protection des clients des services de microfinance au Sénégal a révélé que la microfinance traverse une crise éthique voire plutôt identitaire, la commercialisation du secteur ayant tendance à l'emporter sur la mission sociale et l'objectif de lutte contre la pauvreté. La course effrénée à la croissance, les politiques de crédit trop laxistes ou prédatrices, le surendettement des clients et les pratiques de recouvrement très agressives qui s'en suivent sont tant de facteurs négatifs qui ont à juste titre justifié les critiques émises sur le secteur de la microfinance.

1.3 Un vide juridique sur les associations

La loi n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ne comporte aucun titre réservé exclusivement aux associations et, dans tout le texte de la loi, le mot association n'a été mentionné que deux fois :

- article premier pour la définition ;
- article 15 pour mentionner que les SFD peuvent être constitués sous cette forme juridique. Le décret d'application n° 2008-1366 du

28 novembre 2008 ne mentionne nulle part le mot association.

Ainsi, cette omission ou ce silence de la loi sur les associations pourrait créer des situations difficiles relativement :

à la continuation des activités des associations existantes avant l'avènement des nouveaux textes de la réglementation ;
au traitement des nouvelles demandes d'autorisation d'exercer déposées par des associations ;

le défaut de transparence dans la facturation des services bancaires

Il faudrait que l'autorité puisse venir à bout du défaut de transparence constaté dans la tarification des services financiers. Les dispositions réglementaires imposent l'affichage des taux d'intérêt. Les SFD s'exécutent avec réticence et le membre/client, en général, ne fait que constater après exécution de l'opération, le prix exorbitant appliqué.

à leur fonctionnement ;
 au régime fiscal des opérations d'épargne et de crédit effectuées ;
 au régime d'imposition des bénéficiaires annuels ;
 aux procédures à suivre en cas de cessation d'activités.

La loi ne l'ayant pas prévu, peut-on résoudre ces problèmes juridiques par instructions ultérieures de la BCEAO ou faudrait-il procéder à l'amendement de la loi n° 2008-47 alors que celle-ci n'a pas été adoptée ou mise en application dans certains Etats de l'UEMOA ?

Ce vide juridique sur les associations fait que, pour la période étudiée, aucune association au Sénégal n'a obtenu un agrément pour exercer des activités d'épargne et de crédit.

II. Les contraintes liées à la réforme réglementaire

La réforme réglementaire est marquée aussi par des contraintes liées à des dérives dans la gouvernance des SFD, aux défaillances du contrôle interne et au faible niveau de professionnalisation des SFD, à la méconnaissance des voies de recours en cas de litige et à l'absence de centrale des risques.

2.1 L'absence de sanctions ayant conduit à la dérive dans la gouvernance

Le secteur de la microfinance au Sénégal est confronté à d'énormes problèmes dont nous pouvons citer entre autres : la prise de sanctions, en relation avec l'absence de ressources financières pour faire face aux conséquences de certaines décisions telles que les mises sous administration provisoire, les retraits d'agrément et les liquidations, le nombre important de SFD isolés de petite taille, les capacités insuffisantes en termes de ressources humaines pour le suivi du secteur, l'insuffisance des ressources financières et matérielles, l'exercice de l'activité de microfinance par des structures non autorisées, le non-respect par les SFD des délais de reporting à la tutelle, la faible maîtrise des textes réglementaires par les agents des autorités de tutelle.

En vue de trouver des solutions à ces difficultés qui fragilisent le secteur, il convient de prendre les mesures suivantes : le renforcement des capacités humaines et matérielles des structures de contrôle et leur meilleure organisation, le

renforcement des capacités de contrôle interne des SFD, la mise en place d'un plan d'assainissement, le recours à des prestataires de services (cabinet d'audit comptable, informatique, etc.) pour le contrôle et l'audit des SFD, le renforcement de la synergie entre l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AP/SFD), la Direction de la Microfinance (DMF) et la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers Décentralisés (DRS-SFD) pour accompagner les SFD dans la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'inspection.

Par conséquent, l'autorité doit encore œuvrer et réfléchir dans le but de trouver la panacée permettant à tous les acteurs de tirer profit du système.

2.2 Les défaillances du contrôle interne

La supervision révèle des problèmes de gouvernance issus de la faible capacité managériale des dirigeants et/ou de pratiques nébuleuses. De plus, les défaillances, voire l'inexistence du contrôle interne sont souvent cumulées à des systèmes d'information et de gestion inadaptés. La pérennité de l'offre de services financiers adaptés requiert un renforcement des efforts déjà consentis par l'Etat et ses partenaires pour la mise en place d'un cadre d'exercice assaini.

La supervision, quel que soit le secteur, implique des coûts pour les autorités de tutelle et pour les institutions elles-mêmes. Ces coûts s'avèrent plus élevés pour le secteur de la microfinance en raison de ses spécificités. L'encours de crédits des SFD est faible mais le nombre de comptes de clients y est élevé, de sorte que le niveau de décentralisation, la vérification de la qualité du portefeuille et de la solidité des garanties est difficile car la clientèle pauvre travaille généralement dans le secteur informel. La réglementation implique également pour les entreprises concernées, notamment les SFD, la production régulière, le plus souvent annuelle, d'informations. En outre, dans le secteur de la microfinance, peu d'institutions, à l'heure actuelle seraient capables de recevoir un agrément qui atteste véritablement de leur solidité financière, autrement dit la capacité à maintenir l'activité (financement de l'encours des prêts) en cas d'arrêt des subventions.



2.3 Le faible niveau de professionnalisation des SFD

En général, la promotion des relations entre le secteur de la microfinance et le secteur bancaire est pertinente pour le développement de l'industrie et d'une offre de produits financiers diversifiés. La pertinence a été limitée en raison du fait que l'approche et les actions sont fortement axées sur la promotion des liens entre les banques et les SFD au niveau sectoriel. La

confiance mutuelle entre banques et SFD ne s'établit pas au niveau des concertations périodiques, mais au niveau bilatéral. Les banques voient chaque SFD comme un client individuel et ne basent pas leur décision de financement sur des actions ou des pourparlers sectoriels (qui ont certes leur intérêt pour la connaissance mutuelle), mais sur une analyse du risque et sur la crédibilité et l'amélioration de la transparence financière du client (SFD).

Encadré n° 2

L'étude portant « Evaluation des besoins en financement du secteur : analyse du Gap » met l'accent sur la professionnalisation comme base à une meilleure éligibilité des SFD au refinancement. La réalisation de l'étude sur l'évaluation des besoins en financement a été une étape importante et a permis d'éclairer sur la stratégie à adopter en matière de refinancement.

La grande priorité pour les différents acteurs demeure la pérennisation des institutions avec pour objectif d'atteindre un équilibre financier permettant dans un délai raisonnable de sortir de la logique de subvention et d'offrir des services financiers adaptés aux populations les plus pauvres. Face à ce dilemme de viabilité financière et d'impact social, les IMF ont besoin d'organes politiques outillés, d'agents techniques compétents, mais aussi de procédures et systèmes en phase avec les objectifs de professionnalisation.

Les nouveaux défis majeurs que doit relever le secteur portent aujourd'hui sur :

- la mise à niveau de la plupart des SFD relativement aux exigences de la nouvelle réglementation, au Nouveau référentiel comptable,

au Système d'information de gestion et aux systèmes de contrôle interne et externe

- l'amélioration qualitative de la demande et la protection des consommateurs pour une finance responsable.

Les structures de type mutualiste sont prédominantes dans le marché, mais avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation il a été noté la présence de quelques SFD de type commercial.

Au 31 décembre 2010, le secteur comptait 342 Institutions mutualistes d'épargne et de crédit et 5 structures signataires de Convention Cadre (SSCC). Il y avait aussi 205 Groupements d'Épargne et de Crédit (GEC). La réglementation consacre toutefois le dépérissement des GEC et des structures signataires de Convention Cadre.

Tableau n°2 : Evolution du nombre de SFD par type

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total SFD	244	269	316	350	345	342
Nombre de sociétés commerciales	0	0	0	0	0	2
Nombre d'IMCEC (structures mutualistes : a+b+c+d)	244	269	316	350	346	340
a.Confédérations	1	1	1	1	1	1
b.Fédérations	1	1	1	1	1	1
c.Unions	7	9	10	11	11	11
d.Caisses unitaires non affiliées	236	258	304	337	332	327

Source : DRS-SFD

Après une hausse sensible de 2005 à 2007, le nombre de SFD s'est stabilisé. Aussi, il a été constaté un intérêt des banques commerciales sur certains segments de marché servis par les SFD et également en termes d'offre de services de proximité avec leur délocalisation de plus en plus poussée.

La mise en application de la nouvelle loi et de

ses instructions et l'introduction du Nouveau Référentiel Comptable (NRC) ont élevé considérablement les exigences vers les SFD et rendent indispensable leur professionnalisation dans plusieurs domaines : gouvernance, gestion, contrôle interne, qualité et conformité des états financiers, audit des comptes et systèmes d'information et de gestion (SIG).

Tableau n° 3 : Indicateurs

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de missions de contrôle	19	12	12	17	27	53
Evolution des SFD sanctionnés	68	130	66	56	61	41
Autorisations d'exercice	41	27	61	57	20	3
Retrait d'agrément						0

Source :DRS-SFD

Certains SFD font recours à l'audit depuis maintenant plusieurs années, la pratique de la certification des comptes est assez récente (2009 à 2010), hormis les grands réseaux qui ont une tradition d'audit.

Dans la perspective de la professionnalisation des SFD, le renforcement des capacités des experts comptables dans le Nouveau Référentiel Comptable (NRC) et les aspects spécifiques liés à l'audit des SFD permet également une amélioration de l'offre d'audit.

Des expériences d'audit externe des SFD au Sénégal et dans la sous région ont souvent montré des limites en termes de couverture des diligences, non pas par rapport à l'audit classique des comptes et du fonctionnement mais surtout par rapport à la partie opérationnelle (portefeuille d'épargne, de crédit et autres services financiers).

L'obligation d'audit consacrée par la réglementation pour les SFD visés à article 44 et certains SFD de type commercial est une mesure appréciable.

Toutefois, la stratégie de professionnalisation du secteur de la microfinance doit s'orienter vers un objectif de généralisation de la pratique de l'audit externe pour les SFD quelque soit leur taille et leurs obligations, ce défi est d'autant plus important si l'on prend en considération les risques à

couvrir relativement à leurs activités :

- risques liés à la collecte des dépôts du public ;
- risques systématiques pouvant découler de la faillite des SFD ;
- risques sociaux pouvant provenir de la décapitalisation de SFD et par conséquent de leur insolvabilité.

2.4 La méconnaissance des voies de recours en cas de litige

Les clients ne savent pas à qui s'adresser en cas de litige, car il n'y a pas d'informations écrites à ce sujet. Les clients n'ont pas connaissance de voies de recours externes (en dehors de l'appui d'un avocat ou de la justice).

Le niveau d'éducation en général et d'éducation financière en particulier constitue la principale cause d'abus que subissent les clients des services de microfinance au Sénégal. La compréhension des voies de recours et des dispositions légales existantes fait sérieusement défaut. Cette donne devra être prise en compte dans la formulation des politiques et des changements réglementaires dans le futur.

Les principaux sociétaires ignorent l'existence d'une loi destinée à les protéger. Ceci constitue aussi un rappel que les textes légaux ne sont effi-



caces et n'atteignent leurs objectifs fondamentaux que si une large diffusion en est faite auprès des concernés et si les institutions chargées de veiller à leur application sont dotées d'assez de moyens pour en assurer l'exécution.

2.5 L'absence de centrale des risques

Secteur en pleine expansion, la microfinance devient de plus en plus concurrentielle. Le nombre croissant d'IMF sur le marché a pour conséquence que les emprunteurs ont un accès plus facile au crédit ce qui peut mener au surendettement et à l'insolvabilité des microentrepreneurs.

En partageant, les unes avec les autres, les informations sur les emprunteurs, les SFD peuvent réduire leurs risques et éviter ainsi des pertes. En effet, l'historique de crédit d'un emprunteur est un indicateur important de sa solvabilité.

La création de centrale des risques permet d'améliorer la coordination entre les SFD grâce à la détection rapide des risques d'insolvabilité parmi les emprunteurs, permettant ainsi aux SFD d'offrir une meilleure sécurité à leurs clients ou futurs clients.

La centrale des risques permet de détecter au plus vite les risques d'insolvabilité des emprunteurs, d'éviter les risques d'endettement croisés, mais surtout de cavalerie (utilisation d'un crédit pour en rembourser un autre) et de surendettement.

Ces services d'information sur la solvabilité des emprunteurs, encore appelés services d'information sur les crédits, ou encore centrale des risques ou bien crédit bureau, offrent des avantages aussi bien aux IMF qu'à leurs clients dans un environnement d'information imparfaite et permettent :

- de détecter au plus vite les risques d'insolvabilité des emprunteurs ;
- d'éviter les risques d'endettements croisés, mais surtout de cavalerie (utilisation d'un crédit pour en rembourser un autre) et de surendettement ;
- d'inciter les microentrepreneurs à rembourser leur prêt et donc à mettre en œuvre des projets viables afin de ne pas voir leur nom communiqué à la centrale des risques.

Des systèmes d'échange d'information plus ouverts et une évaluation des risques plus poussée permettront, entre autres, d'accroître l'accessibilité des services financiers aux populations exclues des systèmes bancaires traditionnels.

La centrale des risques est alors souvent évoquée comme un outil de régulation de cette concurrence et de maîtrise des risques.

Le principe est la mise en commun par plusieurs

SFD de l'information sur les mauvais payeurs afin de réduire les risques d'impayés et de surendettement. Si l'outil est séduisant, sa mise en œuvre est souvent compliquée et pose un certain nombre de questions.

Le secteur de la microfinance a enregistré une forte expansion en termes de flux financiers et d'accès aux services financiers depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés. Toutefois, le secteur est confronté aux défis majeurs suivants :

- l'amélioration de la gouvernance ;
- la mise en œuvre de la réglementation et le renforcement de la surveillance du secteur ;
- l'amélioration des systèmes d'information et de gestion et du dispositif de contrôle interne au sein des SFD.

Pour relever ces défis, il est recommandé ce qui suit :

En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance des SFD,

la sensibilisation des acteurs sur les principes régissant le fonctionnement des institutions mutualistes et coopératives par l'AP/SFD, la structure de promotion et les SFD ;

l'élaboration d'une Charte de bonne gouvernance pour les SFD en relation avec l'AP/SFD ; le renforcement des capacités des consommateurs sur leur droit en tant qu'utilisateurs des services offerts par les SFD.

Pour ce qui a trait à la mise en œuvre de la réglementation et au renforcement de l'efficacité de la surveillance :

le renforcement des capacités et de l'efficacité des organes de contrôle par l'Etat du Sénégal et la BCEAO ;

l'application rigoureuse et effective des sanctions ;

l'exigence pour les structures faitières de respecter les obligations en matière de contrôle délégué ;

la formulation de recommandations opérationnelles et réalistes à l'issue des missions d'inspection par les Structures ministérielles de Suivi (SMS) et la BCEAO, afin de faciliter leur mise en œuvre diligente par les SFD ;

l'assainissement du secteur ;

le renforcement de la coopération, d'une part, entre les SFD et, d'autre part, entre les SFD et les banques ;

l'adaptation continue des textes juridiques à

l'évolution du secteur.

S'agissant du dispositif de contrôle interne au sein des SFD, les solutions ci-après sont préconisées :

la mise en place d'un système de contrôle interne par les SFD.

En ce qui concerne le point relatif au « Mécanisme institutionnel d'appui à la surveillance », il est proposé :

le renforcement de l'indépendance des structures de supervision et surveillance de manière à faciliter la prise de toutes les sanctions qui s'imposent à l'encontre des SFD en infraction ; la mise en place d'une structure jouissant de véritables pouvoirs de sanctions et d'une certaine autonomie financière, pour la supervision et la réglementation du secteur.

Bibliographie

TRAITES, TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- 1 Actes Uniformes de l'OHADA ;
- 2 Loi n° 95-03 du 05 janvier 1995 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit ;
- 3 Loi n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- 4 Loi n°2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code général des impôts au Sénégal
- 5 Instructions de la BCEAO

OUVRAGES

- 1 FALL (Abdou) Les mutations juridiques et institutionnelles de la microfinance au Sénégal-Expériences de microfinance au Sénégal - Editions KARTHALA, 2012
- 2 LHERIAU (Laurent), Précis de la réglementation de la microfinance —AFD, 2009

- 3 WELE (Abou), La Fiscalité des Systèmes financiers décentralisés au Sénégal Editions L'HARMATTAN-SENEGAL, 2011

RAPPORTS ET TRAVAUX

MAZARS-SENEGAL (Cabinet), « Etude sur la Fiscalité supportée par les Systèmes Financiers Décentralisés de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) », novembre 2009

NOTES DE LECTURE

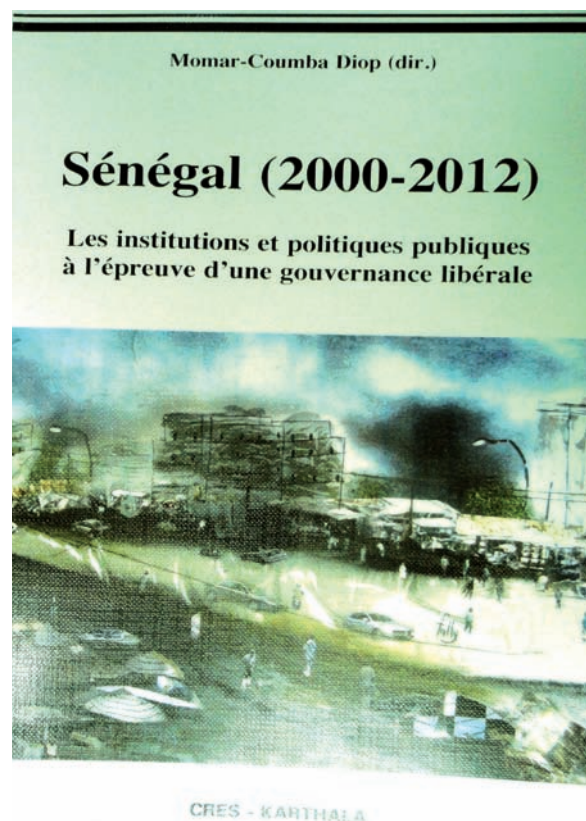
- 1 Condensés de la Réglementation sur les mutuelles d'épargne et de crédit, PARMEC-UMOA, Juillet 1995
- 2 Guide des bonnes pratiques pour les Organisations qui financent la microfinance, CGAP, 2ème édition, Octobre 2006



OUVRAGE COLLECTIF

Le CRES a édité avec Karthala un ouvrage intitulé « **Sénégal (2000-2012) Les institutions et politiques publiques l'épreuve d'une gouvernance libérale** ». Cet ouvrage publié sous la direction de MomarCoumbaDiop, compte trois contributions de deux chercheurs du CRES :

1. **Gaye Daffé, Le pouvoir de l'argent et l'argent du pouvoir : la gestion de l'économie sénégalaise 2000-2010** (pp. 85-114)
2. **Abdoulaye Diagne, Les politiques agricoles : alignement sur les objectifs officiels et efficience** (pp. 179-206)
3. **Abdoulaye Diagne, Performances et défaillances du système éducatif (2000-2011)**(pp. 463-501)



RESUMES DES CONTRIBUTIONS



Résumé de la contribution de Gaye Daffé

Le pouvoir de l'argent et l'argent du pouvoir : la gestion de l'économie sénégalaise 2000-2010 (pp. 85-114)

Après avoir mis en évidence quelques faits saillants caractéristiques de la marche de l'économie sénégalaise et de la gestion des finances publiques dans la période 2000-2010, la contribution propose une analyse des formes institutionnelles et des modes opératoires du système de régulation des sphères économique et politique mis en place par l'équipe dirigeante conduite par Abdoulaye Wade. Afin de comprendre l'ampleur des transformations d'ordre économique et institutionnel que ce système a provoquées ainsi que les enjeux et les perspectives qu'il représente pour

le pouvoir politique issu des élections de mars 2012, l'auteur tente de dessiner son épilogue à travers l'analyse de quelques-unes des grandes tendances qu'il a imprimées à l'évolution économique du pays.



Résumé des contributions de Abdoulaye Diagne

1. Les politiques agricoles : alignement sur les objectifs officiels et efficience (pp. 179-206)

Des politiques agricoles cohérentes et pertinentes constituent un levier essentiel pour améliorer les performances de l'agriculture. L'objet de cette contribution est de tester la relation de causalité entre, d'une part, les très faibles performances de l'agriculture sénégalaise et, d'autre part, la qualité des

politiques agricoles mises en œuvre. Les quatre premières parties du chapitre décrivent la difficile coexistence des politiques officielles et des initiatives présidentielles, analysent les formes concrètes du soutien public aux producteurs ruraux et étudient les enjeux d'un alignement des projets de développement sur les objectifs de politique agricole. Les deux dernières parties questionnent l'efficacité des dispositifs d'action publique en mettant l'accent sur la réallocation régionale des ressources et la productivité des facteurs de production agricoles.

2. Performances et défaillances du système éducatif (2000-2011)(pp. 463-501)

Cette contribution analyse d'abord les perfor-

mances du système éducatif au triple plan des scolarisations, de la maîtrise des apprentissages et de l'équité au cours des différentes phases du PDEF (2000-2004, 2005-2007, 2008-2011). Elle compare les niveaux atteints aux objectifs du programme et, pour cela, adopte un point de vue volontairement évaluatif. Elle met ensuite en débat les résultats de ce programme au regard de l'objectif d'équité. Tenant compte de la forte corrélation positive entre le niveau de bien-être et celui relatif à l'instruction, la contribution examine la question de savoir si certains groupes de population ne restent pas défavorisés dans l'accès aux services éducatifs, du fait de leur localisation, de leur faible niveau de vie ou de différenciations régionales, sociales, et de genre.

Pour toute information complémentaire, contacter les auteurs:

- **Gaye Daffé** (gdaffe@cres-sn.org), chef du département «Développement local, intégration régionale et mondialisation», enseignant-chercheur à la FASEG de l'Université de Dakar
- **Abdoulaye Diagne** (adiagne@cres-sn.org), chef du département du CRES «Economie des ressources humaines» du CRES, enseignant-chercheur à la FASEG de l'Université de Dakar



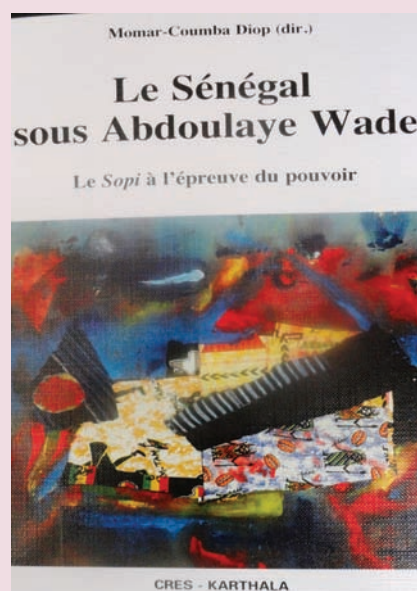
OUVRAGE COLLECTIF

« Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le SOPI à l'épreuve du pouvoir »

En juillet 2013, le CRES a édité avec Karthala un ouvrage intitulé «Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir». Gaye Daffé, chef de département au CRES y a traité le chapitre intitulé « **La fuite des cerveaux au Sénégal: le dilemme de l'accumulation du capital humain** » (pp. 747-764)

Résumé de la contribution de Gaye Daffé

La contribution de G. Daffé examine l'impact de la migration des travailleurs hautement qualifiés sur le potentiel et les bases de développement économique du Sénégal à travers ses effets sur la production et l'allocation des ressources productives en général et du capital humain en particulier. Se plaçant sous l'angle du dilemme entre l'impérieuse nécessité d'investir dans le capital humain et l'incapacité du marché de travail à absorber la fraction la plus qualifiée de celui-ci, l'analyse montre qu'en dépit de l'incidence positive des transferts d'argent des migrants sur l'économie sénégalaise, l'émigration qualifiée a



atteint un tel niveau et une telle intensité qu'il est très probable que les coûts d'investissement dans l'éducation et les externalités liées à la fuite des cerveaux l'emportent sur les effets rétroactifs de la migration. Le déséquilibre entre les deux types d'effets est renforcé par le fait que les migrants qualifiés sont généralement moins

Pour toutes informations complémentaires, contacter l'auteur:

- **Gaye Daffé** (gdaffe@cres-sn.org), chef du département de recherche du CRES «Développement local, intégration régionale et mondialisation», enseignant-chercheur à la FASEG de l'Université de Dakar

OUVRAGE COLLECTIF

« S'intégrer pour s'enrichir : L'intégration régionale et les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique »

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a publié dans la collection Idées et innovation en développement international, conjointement avec Springer, l'ouvrage « S'intégrer pour s'enrichir : L'intégration régionale et les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique », sous la direction de Elias T. Ayuk T. et Samuel T. Kaboré. Abdoulaye Diagne, Directeur exécutif du CRES, en collaboration avec Abdou-Aziz Niang y a traité du thème suivant : « **Les effets d'une contrainte de crédit sur la convergence économique : le cas des pays de L'UEMOA** » (pp. 137-152)



Résumé de l'ouvrage

- La crise de l'Euro vécue récemment par les pays européens a démontré l'importance des critères de convergence pour l'intégration régionale
- Les pays africains de plus en plus reconnaissent que l'intégration régionale peut jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté

L'intégration régionale comme premier pas vers l'accès au marché mondial ? Dans un contexte où la libéralisation du commerce n'a pas entraîné les gains escomptés par les pays sous-développés et où la croissance du commerce mondial ne s'est pas accompagnée d'une croissance économique équivalente, une solution alternative a émergé. Un nouveau paradigme a fait valoir que la libéralisation des échanges devait

s'accompagner d'investissements publics. Cela dit, la nature même de la libéralisation du commerce entraîne une diminution des ressources nécessaires aux investissements publics. Sur la base d'arguments solides, les pays sous-développés sont donc actuellement encouragés à mettre d'abord l'accent sur l'intégration régionale avant de rechercher l'accès au marché mondial.

Cet ouvrage, qui aborde les questions liées à l'intégration régionale en Afrique de l'ouest, présente des données empiriques sur les efforts entrepris par les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la convergence de leurs économies. Il examine également comment ces efforts, qui représentent un élément important pour l'intégration régionale, influent sur la réduction de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. Il intéressera par conséquent tous les chercheurs qui travaillent sur ce thème.

Résumé de la contribution de Abdoulaye Diagne

Les effets d'une contrainte de crédit sur la convergence économique

- Abdoulaye Diagne,
- Abdou-Aziz Niang

L'objectif de cette étude est d'analyser les effets d'une faiblesse du système financier sur la convergence des pays de l'UEMOA vers la frontière de croissance mondiale. A cet effet, nous avons utilisé un modèle de croissance Schumpétérien avec transfert de technologie développé par Aghion et al. (*Quarterly Journal of Economics* 120(1):173–222, 2005). Ceci nous a permis de mettre l'accent sur le fait qu'une contrainte de crédit empêche ces pays de profiter pleinement du transfert de technologie et les pousse à s'écarter de la frontière de croissance en ralentissant considérablement leurs vitesses de convergence. Nos résultats ont également montré qu'il existe un niveau critique de crédit privé et que les pays de l'UEMOA qui enregistrent un niveau de crédit inférieur à ce seuil auront tendance à diverger.



Lancement de trois ouvrages sur le droit du sport

Le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES) a organisé le 21 septembre 2013, dans l'amphithéâtre de l'UCAD II (Université Cheikh AntaDiop de Dakar), une cérémonie officielle marquant la sortie officielle de trois ouvrages sur le droit du sport. Ces ouvrages édités par le CRES en juin 2013 ont été dédiés à M. Lamine Diack, Président de l'International Association of Athletics Federations (IAAF), pour son oeuvre dans le domaine. Ils portent les titres suivants :

- **Droit et associations sportives ;**
- **Droit et sociétés sportives ;**
- **Sport et contrat de travail.**

Ils sont écrits par le Pr Abdoulaye Sakho, chercheur au CRES et Directeur de l'Ecole doctorale de la faculté des Sciences juridiques et

politiques de l'Université Cheikh AntaDiop, Mamadou Selly LY, Conseiller technique aux affaires juridiques du ministre de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal et Me Moustapha Kamara, avocat au Barreau de Marseille. Ils sont préfacés par le Pr Marie Malaurie-Vignal de l'Université de Versailles et le Dr Claude-Albéric Maetz de l'université d'Aix-Marseille. La cérémonie présidée par le Pr Mary TeuwNiane, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Sénégal a enregistré la présence du parrain, des partenaires et de nombreuses personnalités politiques, du milieu universitaire et du monde sportif: le Premier ministre Abdoul Mbaye; le Pr Awa Marie CollSeck, ministre de la Santé et de l'Action sociale; M. Bakar Dia, ancien ministre des Sports; le Dr DiakaliaSanogo, Administrateur de programmes au CRDI...



M. Diakalia Sanogo du CRDI (à gauche), le Parrain, M. Lamine Diack, le Ministre de l'Enseignement supérieur, le Pr Aboulaye Diagne, le Pr Abdoulaye Sakho l'un des auteurs des ouvrages.

Soutenance de thèse de doctorat: Le CRES compte un nouveau Docteur en sciences économiques



M. Lô face au jury

M. Mouhamadou Moustapha Lô, doctorant au CRES depuis 2009, a présenté jeudi 1er août 2013, une thèse de doctorat unique sus le titre: « l'alimentation des élèves a l'école : une évaluation expérimentale de ses impacts sur les acquisitions cognitives »

C'était à l'Amphi B de la faculté des sciences

économiques et de gestion (FASEG) de l'Université Cheikh AntaDiop de Dakar, en présence d'un nombreux public composé entre autres des membres du CRES, des étudiants de l'Université de Dakar et de Saint Louis, des membres de sa famille .

Séminaire de formation du personnel et des doctorants du CRES sur les médias sociaux



Le CRES - Consortium pour la Recherche Économique et Sociale est un centre de recherche indépendant, spécialisé dans le domaine économique et social, capable de répondre aux besoins du marché africain sur les questions relatives aux politiques nationales et aux programmes en cours d'élaboration. Dans le but de renforcer sa capacité de disséminer les résultats de ses projets et programmes de recherche, le CRES orga-

nisé une séminaire de formation sur les réseaux au profit de son staff, le 22 octobre 2013. La formation a été animée par LaeticiaBadolo et Sallam Thiam de l'Agence NIYEL. Y ont participé: Aminata Diagne, Awa Diop, Kadidia Ba Diouf, NafissatouBaldéSow, HarounaWassongma, Ousmane Birba, Mouhamadou M. Lo, Michel Faye, Boubacar Diao, Doudou Ndiaye, KiyiébeBaman-Kouak, Ibrahima Ndiaye, Mamadou Aladji Ly.

Africa Growth Initiative (AGI) de la Brookings Institution : Réunion annuelle des partenaires



MM Doudou Ndiaye à gauche et Cabral à droite, avec les partenaires de la DPRU (Afrique du Sud)

Du 12 au 17 août 2013, l'AGI (Brookings Institution) a organisé sa réunion annuelle des partenaires à Johannesburg (Afrique du sud) avec ses six think tank partenaires africains : Development Policy Research Institute (DPRU) d'Afrique du sud, Institute of Statistical, Social and Economic Research (ISSER) du Ghana, Nigerian Institute of Social and Economic Research (NISER), Kenya Institute of Public Policy Research and Analysis (KIPPRA), Economic Policy Research Centre (EPRC) d'Ouganda et le CRES du Sénégal. Durant les trois ans de collaboration (2010 – 2013), ces Think tanks ont travaillé à s'inspirer de l'expérience de la Brookings institution, à travers l'AGI, pour améliorer l'impact qu'ils ont sur les politiques publiques dans leurs pays et régions respectifs. Le CRES y était représenté par le Pr François Joseph Cabral, son coordinateur scientifique et M. Doudou NDIAYE, son Directeur de la communication. Le Pr Abdoulaye Diagne attendu, s'était excusé du fait de sa participation au Conseil présidentiel sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal, convoqué par le Président de la République du Sénégal MackySall.



L'atelier de Johannesburg avait pour objectif de tirer les enseignements de cette collaboration originale Nord-Sud et Sud-Sud. AGI et mais également d'identifier les moyens de renforcer leur collaboration afin d'améliorer la qualité de leur recherche et surtout d'influencer les décisions politiques dans le sens des résultats de ces recherches. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire les échanges sur la détermination des sujets majeurs qui intéresseront les politiques africaines dans les prochaines années. Pour les prendre en charge de manière efficace et globale, Les participants ont appelé à plus de collaboration entre

les Think tanks partenaires, notamment à travers des questions de recherche transversales, essentielles à la croissance et au développement de l'Afrique.

L'expérience de la Brookings institution a prouvé que la qualité recherche de la qualité en elle-même n'est pas nécessairement un paramètre suffisant pour influencer les politiques. La communication sur les résultats de la recherche est essentielle dans le processus. Ainsi, depuis deux ans, les réunions annuelles sont l'occasion de renforcement des capacités des équipes de communication des institutions partenaires. Cette année, une grande partie de l'atelier s'est focalisée sur les éléments de communication de la

recherche en direction des décideurs politiques, notamment en utilisant les médias sociaux et la sensibilisation numérique. L'atelier a également permis de sensibiliser davantage les équipes de communication sur le rôle des medias et la nécessité de maîtriser leur mode de fonctionnement pour mieux les intégrer dans les stratégies de communication. Les participants ainsi ont bénéficié de l'apport des Lydia Polgreen, chef du bureau de Johannesburg du New York Times, Andrew Harding correspondant en Afrique de la BBC et Peter Wonacott, chef du bureau Afrique du Wall Street Journal et surtout d'un consultant de l'agence internationale APCO Worldwide, Paulo Pina da Silva.





**CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji, - Lots 1 et 2 - Pyrotechnie - Dakar, Sénégal

CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina

Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58

E-mail : ces@ces-sn.org

Informations : contact@ces-sn.org

Site Web : www.ces-sn.org